

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 69 (1943)  
**Heft:** 11

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

## ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs  
Etranger : 16 francs

### Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs  
Etranger : 13.50 francs

**Prix du numéro :**  
**75 centimes.**

**Pour les abonnements**  
**s'adresser à la librairie**  
**F. Rouge & Cie, à Lausanne.**

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

**COMITÉ DE PATRONAGE.** — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : M. IMER, à Genève ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENEAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE**  
A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; M. IMER.

**Publicité :**  
**TARIF DES ANNONCES**

Le millimètre  
(larg. 47 mm.) 20 cts.  
Tarif spécial pour fractions  
de pages.  
En plus 20 % de majoration de guerre.  
Rabais pour annonces  
répétées.



**ANNONCES-SUISSES S.A.**  
5, Rue Centrale,  
LAUSANNE  
& Succursales.

**SOMMAIRE :** *La Haute école d'architecture de Genève*, par M. le professeur E. BEAUDOUIN. — *Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne* : Doctorat ès sciences techniques. — Société suisse des ingénieurs et des architectes : Groupe professionnel des Architectes pour les relations internationales ; Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central du 26 mars 1943, à Zurich. — DIVERS : Aménagement du réseau des routes principales suisses. — CARNET DES CONCOURS. — SERVICE DE PLACEMENT.

## La Haute école d'architecture de Genève.

Deux écoles d'architecture viennent d'être fondées en Suisse romande. L'article paru à notre dernier numéro donne l'organisation et les buts de celle de Lausanne ; les lignes qui suivent, extraites d'un exposé que fit récemment M. E. Beaudouin, professeur à la Haute école d'architecture de Genève, apportent d'intéressantes précisions sur la façon dont il conçoit l'enseignement de ce nouvel institut.

Convient-il de donner raison à ceux qui contestent l'opportunité de créer en Suisse romande deux centres d'études architecturales ? Nous ne le pensons pas. Chacun d'eux, dans une direction qui lui sera particulière, contribuera à relever chez nous le prestige d'une profession trop longtemps négligée par les pouvoirs publics. Elles le feront selon des méthodes qui leur seront propres et qui découlent des ressources intellectuelles et de l'ambiance que sauront leur assurer deux de nos principaux centres romands d'éducation. L'un et l'autre ont démontré à maintes reprises déjà que ce que d'aucuns veulent considérer comme d'inutiles rivalités conduit le plus souvent à une saine et intelligente émulation pour le plus grand bien du pays.

(Réd.)

...Bâtir, construire, concevoir une architecture, est une action si haute et si noble, que ces verbes sont employés également pour définir une foule d'actions, depuis les plus simples jusqu'aux plus complexes, et pour évoquer les systèmes les plus grandioses de la création.

On bâtit un hangar, on construit un bateau, un moteur, on édifie une doctrine philosophique, on conçoit l'architecture d'un atome, d'un corail, d'une cathédrale, d'un système planétaire.

Et le plan, c'est le moyen d'exprimer, de transmettre une conception. On dresse un plan économique, un plan de bataille, le plan d'un édifice, le plan d'un ouvrage, quel qu'il soit. Faire un plan est donc œuvre créatrice par excellence, c'est par lui que se manifeste un « ordre ».

Toute création est le résultat d'un ordre, se rattachant à une loi mathématique. Cet ordre est plus ou moins pur, suivant qu'il est plus ou moins voisin d'un rythme simple, aisément perceptible.

\* \* \*

Pour créer, il faut concevoir. Et concevoir, c'est chercher le moyen de satisfaire à un besoin.

En présence d'un besoin défini, et avant d'entreprendre les investigations qui conduiront à des solutions possibles, il est indispensable de connaître, de vivre le problème qu'il s'agit de résoudre, et de préciser le caractère des nécessités qui se présentent.

Dresser ce bilan, c'est faire ce qu'on appelle : *un programme*.

Là encore, il s'agit d'une notion très large, qui s'adresse à toutes les formes de l'intelligence, et nous retrouvons ce terme lorsqu'il s'agit de dresser les nomenclatures de conditions à remplir dans maintes activités, et même parfois, par extension de sens, pour exprimer un plan d'action.

Lorsqu'un homme se trouve devant un problème qu'il désire résoudre, deux cas peuvent se présenter :

Premièrement, tel qu'il est posé, le problème comporte une solution satisfaisante connue. Il suffit de la mettre en œuvre pour résoudre le problème. Cette entreprise, qui peut présenter de grandes difficultés, par l'apparition d'imprévus pendant le cours du travail, peut exiger beaucoup de savoir, de discernement et de méthode. Ce sont là les qualités propres à tout réalisateur.

Deuxièmement, le problème tel qu'il se présente, n'a pas de solution satisfaisante connue. Il faut, avant d'entre-